

ÉDITO

L essence de l'avocat est la « défense ». Entendons ce terme dans son acception la plus large : négocier, rédiger, représenter, débattre, convaincre, soutenir et, enfin, plaider. Et l'avocat de se poser en permanence la question : « Comment assurer au mieux la défense des intérêts de mon client ? »

La réponse n'est pas exempte de nostalgie pour les plus expérimentés d'entre nous. Déjà, Tacite prêtait ce propos à l'un des débatteurs de son célèbre *Dialogue sur les orateurs* : « Si la procédure actuelle est plus favorable à la vérité, on conviendra aussi que l'éloquence trouvait plus d'exercice dans ce vieux Forum, où l'on n'était pas forcé de tout dire en quelques heures [...], où chacun prenait l'espace qui semblait nécessaire » (*Dialogue sur les orateurs*, XXXVIII, trad. de J.-L. Burnouf).

On peut en sourire. Qui n'a pas proféré de tels propos et qui ne les a pas entendus ? Pour autant, ils demeurent d'actualité.

Nos systèmes juridiques sont-ils plus favorables à la vérité et à la justice ? On peut y répondre à la fois positivement et négativement.

Y répondre affirmativement en observant le mouvement de sophistication contractuelle, en sorte de tenter de réduire le champ de l'aléa dans le domaine transactionnel et le poids croissant de la preuve dans le domaine judiciaire.

Mais, et c'est la partie négative de la réponse, il nous faut aussi constater que la justice s'éloigne du justiciable. D'une part, les délais d'instruction et de décision sont souvent considérés comme étant incompatibles avec la vitalité et l'adaptabilité de l'économie. D'autre part, la justice est-elle encore pédagogue ? La compréhension des décisions nécessite un appareil critique auquel, certes, les avocats participent, mais les difficultés d'interprétation qui demeurent sont susceptibles de porter gravement atteinte à la prévisibilité et à la sécurité juridiques.

S'y ajoutent les atteintes récurrentes au secret professionnel garantissant l'effectivité des droits de la défense.

Quel forum ? Il faut admettre que la France est dans une situation qui ajoute de la complexité. L'histoire politique française a érigé un principe de séparation des autorités administratives et judiciaires par la loi des 16-24 août 1790 et le décret du 16 fructidor an III qui conduit à un éparpillement du contentieux. Ces dernières années ont vu l'élargissement des compétences du juge administratif au détriment du juge judiciaire, pour ne citer que les deux exemples les plus récents, la loi dite de « sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2013 et celle relative à « la consommation » du 17 mars 2014.

Mais, au-delà de cette singularité française, la question du forum est d'encore plus d'actualité par l'antagonisme d'une volonté d'homogénéisation de la société mondiale confrontée à la fragmentation persistante des droits nationaux, la compétition entre les juridictions étatiques et les arbitres, et avec les autorités administratives indépendantes qui ne cessent de croître au prétexte contestable de la complexité technique du secteur économique et d'un besoin croissant de régulation échappant, en grande partie, au juge judiciaire.

En créant notre Cabinet il y a maintenant quatre ans, nous avons voulu apporter notre réponse à ces questions.

Nous entendons travailler au nécessaire rapprochement du juge et du justiciable. C'est encore et toujours de notre essence. C'est de notre responsabilité d'être à la fois à l'écoute des besoins du juge et du justiciable. C'est à nous de nous adapter aux singularités de chaque forum. Nous savons que le débat ne se conduit pas de la même manière dans un procès accusatoire que dans un procès inquisitoire. C'est encore à nous d'être plus pédagogues pour aider le juge à faire face au défi des évolutions fulgurantes dans les domaines techniques et financiers. Nous nous devons d'être l'osmose du juge et du justiciable.

Nous entendons nous préserver du fractionnement des droits et, plus généralement, des connaissances, conduisant à l'isolement par la polyvalence de nos équipes et nos liens de solidarité, propres à l'appréhension

d'une situation dans sa globalité, à en faire le diagnostic et préconiser les solutions transactionnelles ou processuelles adaptées.

La mondialisation nous conduit à rechercher à concilier les tendances unificatrices des pratiques rédactionnelles et les spécificités de chaque forum compétent.

C'est dans l'ouverture internationale que nous trouvons une part importante de la croissance de notre Cabinet dont notre troisième rapport d'activité vous rend compte.

Enfin, nous sommes et demeurons attachés à notre indépendance sans laquelle nous ne pourrions pas exercer librement et nous défendons le secret professionnel, non pour nous protéger mais parce qu'il assure la protection de tous.

C'est donc sans nostalgie d'un temps passé que, résolument, nous construisons chaque jour notre Cabinet sur ces principes permanents de polyvalence, de solidarité, d'indépendance et de vigilance, ô combien féconds, qui fondent la « défense ». C'est notre seule stratégie.



100 JOURS POUR ENTREPRENDRE

Pour la seconde année consécutive ALTANA soutient l'association 100 Jours pour entreprendre, qui a pour principal objet de promouvoir la création d'entreprise auprès des jeunes et de fédérer une communauté de jeunes créateurs – par le biais notamment de la création d'un réseau social – autour de l'envie d'entreprendre. En 2014, nous accompagnons, sur le plan juridique, dans le cadre du parcours de création de leur entreprise : Artips, Les Grandes Dames, Neosquat et Mobeye, lauréats de l'année dernière.

L'association 100 Jours pour entreprendre a été créée à l'initiative de trois clubs d'entrepreneurs de premier plan : Esprit d'Entreprise, Croissance Plus et 100 000 Entrepreneurs. Leurs membres sont tous préoccupés par les perspectives économiques d'aujourd'hui et convaincus que l'encouragement et le soutien des plus jeunes, la valorisation de leurs capacités d'innovation et d'entreprendre sont une des solutions pour assurer la relance de l'emploi. L'entreprise de demain est à inventer. Remettre l'individu au cœur de ses choix et les jeunes comme catalyseurs est une priorité que le cabinet partage avec 100 Jours pour entreprendre. Il faut compter sur leur enthousiasme pour apporter aux entreprises le renouveau dont elles ont besoin.

LA VIE DU CABINET

Is nous ont rejoints

I ALTANA poursuit son expansion et renforce ses équipes afin d'accompagner sa politique de spécialisation et le développement de ses activités en France et à l'international.

En associant deux de ses collaborateurs, **Éric Métais** et **Mickaël d'Allende**, les associés d'ALTANA ont tout d'abord voulu saluer leurs qualités professionnelles et leur potentiel de développement. Ils confirment également leur confiance en la jeunesse et leur volonté d'inscrire le cabinet dans une véritable pérennité.

Éric Métais devient donc associé au sein du Pôle Immobilier & Construction, avec pour mission de développer plus particulièrement l'activité de droit immobilier. Il concentrera essentiellement son activité sur les opérations d'acquisitions et transactions immobilières, les baux commerciaux, l'assistance des clients dans le cadre du montage et de la commercialisation de programmes immobiliers, à vocation commerciale notamment.

Quant à Mickaël d'Allende, il vient enrichir l'équipe de droit social avec une compétence toute particulière en droit de la protection complémentaire et de la sécurité sociale. Mickaël a développé une expertise en matière de protection sociale complémentaire (prévoyance et retraite), de contrôle et contentieux Urssaf, et de sujets complexes liés au temps (travail dominical, congés payés) et aux conditions (hygiène et sécurité, évaluation des salariés, dispositifs d'alerte, chartes éthiques et RSE) de travail.

Tous deux complètent et étoffent l'offre de conseil de nos différentes équipes au service de nos clients. Ils foisonnent d'idées et incarnent la jeunesse et la dynamique que l'équipe d'ALTANA souhaite insuffler au cabinet.

Distinctions

Christophe Lapp a été nommé « **Lawyer of the Year** » 2013 par *Best Lawyers*.

Guillaume Forbin, Philippe Goossens, Christophe Lapp, Marianne Franjou et François Muller ont été distingués parmi les **meilleurs praticiens du droit des affaires** par le classement 2013 de *Best Lawyers*.

Petits déjeuners

« **Panorama des dernières évolutions législatives en droit social** », avec Caroline André-Hesse, Marianne Franjou et Pierre Lubet.

« **Propriété intellectuelle et salariés** », avec Claire Bernier et Pierre Lubet.

« **RSE*, BYOD**, COPE***, e-réputation... Maîtriser les risques des nouveaux outils numériques d'entreprise et déterminer sa stratégie digitale** », avec Claire Bernier, Pierre Lubet et Sandrine Cullaffroz-Jover.

(*Réseaux sociaux d'entreprise/ **Bring your own device/ ***Corporate owned personally enabled)

« **La fraude interne** », avec Philippe Goossens.

« **Vendre sur Internet : l'essentiel** », avec Claire Bernier, Pierre Lubet et Sandrine Cullaffroz-Jover.

Dans le cadre des débats « Wake up (with) Arbitration! », Caroline Duclercq a animé :

- « **Third Party Funding : atout ou danger ?** » ;
- « **Les témoins : nos pires ennemis ?** », avec Valence Borgia et Maria Beatriz Burghetto ;
- « **Les dés sont-ils jetés dès la constitution du tribunal arbitral? (La composition du tribunal arbitral laisse-t-elle présager de l'issue de la sentence ?)** » ;
- « **Faut-il mettre l'arbitre en prison ?** » ;
- « **Le comportement des clients a-t-il une influence sur l'issue de l'arbitrage ?** » ;
- « **L'arbitre d'urgence a-t-il trouvé preneur ou le juge des référés a-t-il encore de belles années devant lui ?** ».



Éric Métais et Mickaël d'Allende.

Colloques

« **Traitement pénal des infractions CNIL** », colloque de l'Association française du droit de l'informatique et des technologies (AFDIT), en partenariat avec l'International Technology Law Association (ITechLaw), avec Claire Bernier, aux côtés de représentants de la CNIL et de l'OCLCTIC.

« **Traitement pénal des infractions CNIL** », conférence annuelle Asie de l'ITechLaw, avec Claire Bernier.

24^e Conférence « **Fraud, Asset Tracing & Recovery** » à Genève, avec Philippe Goossens.

« **Electronic Discovery – A Foreign Concept in Continental Europe ?** », webinar organisé par Kroll Ontrack, avec Claire Bernier.

« **Laboratoires des mondes virtuels** », organisé par Capital Games, avec Claire Bernier.

« **Le nouveau règlement CCI 2012 et la réforme de 2007 du droit marocain de l'arbitrage : 2 réformes, 2 bilans** », coorganisé avec la Chambre de commerce internationale (ICC), avec Christophe Lapp et Caroline Duclercq.

« **La recherche de preuve : premiers réflexes et choix stratégiques** », atelier de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE), avec Michel Jockey, Christophe Lapp, Philippe Goossens et Pierre-Gilles Wogue.

« **Big Data, les enjeux de demain** », colloque de l'AFDIT, avec Claire Bernier.

« **Constructive Acceleration Issues** », à la Conférence internationale de la Dispute Resolution Board Foundation (DBRF), avec Christophe Lapp.

« **Attractiveness of Meditation and Adjudication** », à la Conférence de Lausanne, avec Christophe Lapp.

Caroline André-Hesse, Guillaume Forbin, Philippe Goossens et Jean-Nicolas Soret ont participé à la **Conférence annuelle de l'International Bar Association (IBA)** qui s'est tenue à Boston.

Participation de Claire Bernier à la **Conférence annuelle européenne de l'ITechLaw**, où elle a animé un séminaire consacré au projet de règlement européen sur la protection des données.

« **Abus de biens sociaux et opérations intra-groupe : quelles situations à risque ?** », organisé par l'EFE, avec Philippe Goossens.

Formations

« **Responsabilité pénale de l'entreprise et des dirigeants** », pour le Development Institute International, avec Philippe Goossens et Caroline Diot.

« **Gestion contractuelle des projets complexes** », avec François Muller, et « **Enjeux des pratiques du management** », avec Christophe Lapp et Louis des Cars, dans le cadre du cycle Colas Campus, en relation avec l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC).

Ouvrage

Guide de la gestion de la sous-performance, de l'Association française des investisseurs pour la croissance (Afic), avec la collaboration de Pierre-Gilles Wogue.

DOSSIERS EMBLÉMATIQUES

QUELQUES EXEMPLES DE DOSSIERS RÉCENTS ET SIGNIFICATIFS PAR LEUR IMPORTANCE, LEUR COMPLEXITÉ OU LEUR CARACTÈRE NOVATEUR.

Automobile

Conseil de **Matra Manufacturing & Services** dans le cadre du contentieux collectif initié par 350 employés à la suite d'un plan social mis en œuvre dans le cadre de la fermeture de son usine automobile.

BTP

Arbitrage italo/nord-africain dans le cadre de la construction d'un barrage (environ 680 millions d'euros).

Conseil d'une filiale de **Vinci** dans le cadre de la construction d'un pont (100 millions d'euros).

Conseil d'entrepreneurs dans le cadre de réclamations financières de travaux relatifs à plusieurs projets majeurs dans le domaine du nucléaire civil (pour un montant cumulé de plusieurs centaines de millions d'euros).

Défense

Conseil de l'attributaire d'un marché de défense-sécurité (50 millions d'euros) et gestion de problématique de non-respect du secret des affaires dans ce cadre.

Conseil d'**EADS** dans le cadre du transfert du siège de Paris à Toulouse (avec plan de sauvegarde de l'emploi) et d'un contentieux avec les syndicats.

Distribution

Conseil de **Vivarte** dans la reprise de plusieurs magasins de **Virgin Megastore**.

Conseil du leader du bricolage et du jardinage français dans la mise en place d'un Intranet partagé par les équipes et clients dans le monde entier.

Énergie

Conseil dans le cadre d'un différend entre partenaires relatifs à un investissement en infrastructure dans le secteur gazier (200 millions d'euros).

Équipements et solutions de bureau

Conseil d'**Apogee Corporation** dans le cadre de l'acquisition de l'activité « Value Added Reseller » de 300 employés de **Sagemcom Documents SAS**, une société détenue par **Carlyle**, dans une transaction de carve-out.

Immobilier

Conseil d'un promoteur privé dans le cadre de l'extension d'une maison médicalisée dans le sud de la France, soulevant à la fois des questions d'urbanisme et de

réglementation médicale (160 à 170 millions d'euros).

Conseil de **Franprix-Leader Price** (Groupe **Casino**) pour l'acquisition de 69 magasins Le Mutant (Groupe **Coopérateurs de Normandie-Picardie**) et pour 87 contrats de franchise pour **Leader Price**.

Industrie

Conseil d'un groupe coopératif, représentant environ 7 000 salariés et 2 milliards d'euros de CA dans la réorganisation et la restructuration d'une de ses filiales (1 700 salariés).

Informatique

Conseil de plusieurs dirigeants, victimes d'« escroqueries au président » visant à faire effectuer des virements par des services comptables au profit de créanciers inexistantes.

Logistique

Conseil de **Bolloré Africa Logistics** lors de la réalisation de trois terminaux à conteneurs en Afrique (100 millions d'euros).

Médias

Conseil de **Lagardère Entertainment**, filiale de **Lagardère Active**, sur l'acquisition de **Réservoir Prod**, société de production créée par Jean-Luc Delarue.

Conseil de **LH2** (Louis Harris Institute) dans le cadre de sa restructuration.

Nouvelles technologies

Conseil à un fabricant de produits connectés à Internet (télévision, smartphones, tablettes...) dans la définition de sa politique de gestion des contenus et des données à caractère personnel à l'égard de ses partenaires et de ses consommateurs. Mise en place de contrats et de politiques de données personnelles s'articulant avec les différents cadres juridiques européens et nationaux.

Produits électroniques grand public

Assistance et défense d'un groupe coréen devant l'Autorité française de la concurrence suite à un raid de cette dernière et à une plainte dans deux cas d'allégations d'ententes horizontales et verticales et de pratiques concertées concernant différents types de produits de consommation.

Téléphonie

Action en concurrence déloyale par un opérateur de télécoms.

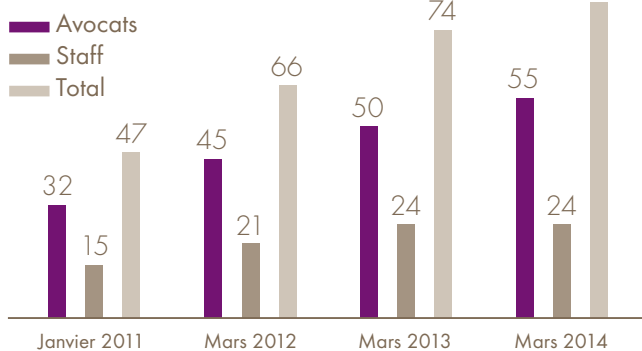
Transport

Conseil d'un des acteurs majeurs du transport de colis contre un prestataire extérieur ayant mis en place un robot informatique traitant partiellement les retards.

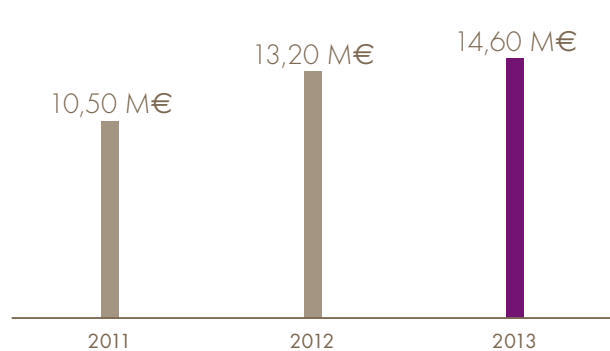
N.B. Les dossiers du cabinet relevant du droit pénal ne sont pas mentionnés.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

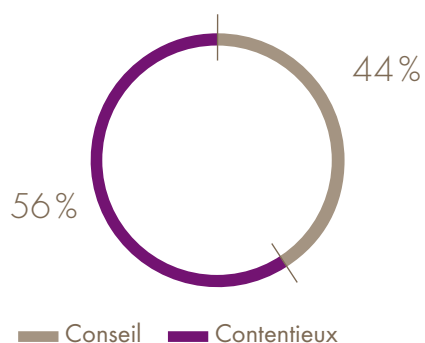
Évolution des effectifs



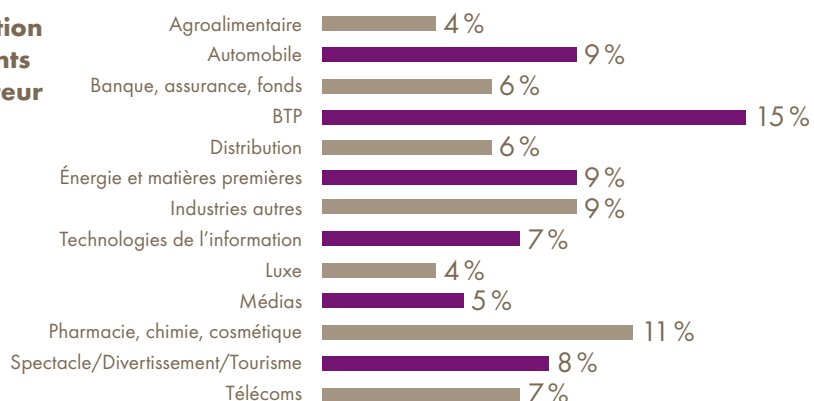
Évolution du chiffre d'affaires



Répartition de l'activité conseil-contentieux



Répartition des clients par secteur



LA MONDIALISATION, UNE FORMIDABLE OPPORTUNITÉ POUR ALTANA

OUVERTURE ET INDÉPENDANCE, DES VALEURS QUI GUIDENT NOTRE STRATÉGIE À L'INTERNATIONAL

Depuis sa création, ALTANA a pour valeurs l'ouverture et l'indépendance, qui se déclinent plus particulièrement dans notre stratégie de développement international :

- **L'ouverture**, une évidence dans un monde toujours plus interdépendant, interconnecté et multiculturel ;
- **L'indépendance**, qui se traduit par un choix toujours libre des meilleurs interlocuteurs pour accompagner nos clients.

De nombreux cabinets dans le monde sont indépendants et ont, de la même façon, besoin de relais capables d'intervenir dans **les dossiers les plus complexes**.

ALTANA a vocation à être leur point de contact privilégié en France.

LA DIMENSION INTERNATIONALE, UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE NOTRE SAVOIR-FAIRE

Quelle meilleure façon d'illustrer le succès de cette stratégie que de citer quelques exemples de dossiers traités en 2013 ?

Notre équipe d'**arbitrage** a notamment accompagné :

- **États-Unis** : une société américaine leader de son secteur, aux côtés d'un cabinet new-yorkais de premier plan, dans le cadre d'un arbitrage ICC dans un contexte de cartel ;
- **Maroc** : l'un des principaux groupes européens d'agences de voyages, dans le cadre d'une procédure d'arbitrage au titre de la résiliation anticipée d'un contrat de gestion hôtelière au Maroc ;
- **Émirats** : une société, dont le siège est situé aux Émirats arabes unis, dans une procédure d'arbitrage, au titre de la construction d'un pipeline.

Notre équipe de **fusions et acquisitions** a notamment conseillé :

- **États-Unis** : un groupe vétérinaire américain coté, dans le cadre d'un partenariat avec une société française, s'accompagnant d'une prise de participation en capital ;
- **Chine** : un groupe basé à Hongkong, dans un projet d'acquisition d'une société française de fabrication de jouets ;
- **Portugal** : une marque française de dermo-cosmétique dans le cadre de l'acquisition de son distributeur au Portugal ;
- **Danemark** : une société française cotée sur Euronext Paris dans le cadre d'un projet de fusion transfrontalière avec une société danoise cotée sur le Nasdaq OMX ;
- **Corée, Japon, États-Unis** : notre équipe de **droit économique** accompagne des leaders mondiaux coréens, japonais et américains de l'électronique, de la climatisation et de la fabrication de batteries dans le cadre de leur politique commerciale et de distribution en France ;
- **Europe** : notre équipe de **droit de la propriété industrielle** accompagne une société de cosmétiques française dans le cadre du regroupement de ses marques au sein d'une entité étrangère ;

CETTE STRATÉGIE INTERNATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE NOS CLIENTS ÉTRANGERS EN FRANCE EST UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RÉUSSITE D'ALTANA.

■ **États-Unis** : notre équipe de **contentieux des affaires** accompagne l'une des plus importantes banques américaines dans le cadre de l'application des dispositions en matière de fraude des nouvelles règles et usances applicables au crédit documentaire (première jurisprudence) ;

■ **Irlande** : assistance d'une structure de **defeasance bancaire** (80 milliards d'euros d'actifs sous gestion), mise en place par un État européen dans sa gestion de plusieurs actifs en difficulté en France.

DES INTERVENTIONS RÉGULIÈRES DANS DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES D'AVOCATS

■ **États-Unis** : en octobre 2013, à Boston, Caroline André-Hesse est intervenue sur l'incidence des réseaux sociaux dans la gestion des procédures contentieuses en matière sociale, aux côtés de cabinets de premier plan tels que les cabinets Taylor Wessing, Osborne Clarke et Cuatrecasas.

■ **Maroc** : Christophe Lapp et Caroline Duclercq ont coorganisé à Casablanca, avec la Chambre de commerce internationale, une conférence sur le thème « Le nouveau règlement CCI 2012 et la réforme de 2007 sur le droit marocain de l'arbitrage : 2 réformes, 2 bilans ».

■ **États-Unis** : Jean-Nicolas Soret est intervenu à Boston en octobre 2013 sur le thème des accords de confidentialité, lettres d'intention et engagements de standstill, aux côtés de cabinets de premier plan, tels que le cabinet américain Skadden Arps, le cabinet brésilien Mattos Filho, ou encore le cabinet australien Gilbert & Tobin.

DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES AVEC CERTAINS CABINETS CHOISIS POUR LEUR APPROCHE COMMUNE AVEC LA NÔTRE

■ **Canada** : Guillaume Forbin, Philippe Goossens et Caroline André-Hesse sont intervenus avec nos confrères du cabinet Borden Ladner Gervais, premier cabinet indépendant canadien, à la première conférence croisée France-Canada.

■ **Japon** : nous avons accueilli deux collaborateurs du cabinet TMI, l'un des plus importants et réputés cabinets japonais indépendants, tandis que deux de nos collaborateurs, Benoît van Bésien et Jean-Guy de Ruffray, ont passé une semaine à Tokyo au sein de ce même cabinet.

UNE PARTICIPATION ACTIVE À LA VIE INTERNATIONALE DE NOTRE BARREAU

■ **Cambodge** : Pierre Lubet et Philippe Goossens ont assisté au Campus international récemment organisé en coopération entre le Barreau de Paris et le Barreau de Phnom Penh.

UNE RECONNAISSANCE AVÉRÉE

■ Plusieurs de nos associés sont spécialement recommandés dans des classements internationaux d'avocats, tels que **Chambers & Partners** ou **Legal 500**.